

1/ Vocabulaire (3 points)

[*Sens du terme tel qu'on peut le trouver dans un dictionnaire*] Dans le vocabulaire **juridique**, le nom neutre « homicidium, ii » désigne en latin un « homicide », la mise à mort intentionnelle d'un homme, qu'il s'agisse d'un meurtre, ou d'un assassinat s'il est prémedité. Dans les deux cas, il s'agit d'un **crime** qui doit être **puni** des « summa supplicia », la peine capitale.

[*Justification du choix de ce terme dans le texte (à présenter dans la première réponse quelle qu'elle soit)*] L'utilisation de ce terme est paradoxale dans le texte de Sénèque qui nous est proposé, extrait d'une *Lettre à Lucilius*, puisque le philosophe qualifie de « homicidia » des mises à mort **institutionnelles**, décidées par une **autorité judiciaire** mais exercées à midi, lors du « meridianum spectaculum », dans le cadre des jeux de l'amphithéâtre. Les condamnés à mort sont opposés par paires mais sans aucune protection : « Nihil habent quo tegantur » (l.8-9). Ils ne peuvent donc absolument pas se défendre et subissent des assauts nécessairement mortels, plus ou moins différés. Un champ lexical de la mort violente par homicide se trouve en particulier dans une phrase au milieu de l'extrait : « *Interfectores imperfecturis* jubent obici et victorem in alia detinent caedem ; exitus pugnantum mors est. » (l.14-15) Tout cela peut amplement justifier le terme « homicidia ».

[*Examen d'un écart entre l'utilisation canonique et une utilisation plus spécifique dans ce texte précis.*]

Cependant Sénèque effectue ici **un renversement de la culpabilité**, en utilisant un terme qui d'habitude désigne un criminel, pour qualifier cette fois la manière dont l'institution le châtie et dont la foule s'en mêle. Car en encourageant de ses cris cette barbarie, en hurlant : « Occide, verbera, ure ! », cette foule reçoit l'autorisation de laisser libre cours, par procuration et sous couvert de légalité, à ses pulsions meurtrières. Elle donne des ordres qui devraient être ceux des magistrats chargés de faire respecter l'ordre public, alors même qu'elle ne le fait nullement par esprit de justice, mais simplement parce qu'on a lâché la bride à ses instincts de mort et sa violence sadique. C'est cela qui heurte le philosophe, qui ne remet pas en question le principe de la peine de mort, mais simplement la manière dont elle est ici exercée.

2/ Grammaire (5 points)

Dans le dernier tiers du texte, Sénèque utilise des verbes à des modes et des personnes qui ne se justifient pas par un contexte épistolaire.

Nous trouvons en effet d'abord un groupe de trois verbes à l'impératif présent, voix active, deuxième personne du singulier : « occide », « verbera », « ure » (l.18-19), puis un nouveau groupe de trois verbes (l.20-22) cette fois au subjonctif présent mais avec des variantes de personnes ou de voix : « agatur » est à la troisième personne du singulier, à la voix passive, « excipiant » à la troisième personne du pluriel, à la voix active, et « jugulentur » à la troisième personne du pluriel, à la voix passive. Dans tous les cas, ces verbes sont conjugués à **un mode qui exprime un ordre**, qu'il s'agisse de l'impératif ou d'un subjonctif jussif.

Même si nous ne disposons pas d'une édition du texte qui signale par la typographie des guillemets que ces verbes se trouvent dans du discours direct, rapporté, nous comprenons bien par l'étude de l'énonciation qu'il ne s'agit pas d'ordres donnés par l'émetteur de la lettre, Sénèque, à son récepteur Lucilius.

Le philosophe utilise ici une **polyphonie** qui donne de l'animation à son texte, **en faisant entendre les ordres que donnent des spectateurs surchauffés** à des assistants qui, dans l'arène, encadrent la mise à mort de condamnés, ou à ces condamnés eux-mêmes. Ce procédé d'animation crée un effet d'hypotypose et amplifie la portée critique de cette lettre, qui donne à entendre une barbarie à qui l'institution judiciaire et politique a laissé libre cours.

3/ Grammaire (6 points)

«[**Interfectores** **interfecturis** **jubent** **obici**.]» (l.14)

a/ Nous allons d'abord analyser chacun de ces mots dans le tableau suivant :

	nature	mode	temps	voix	personne	nombre	genre	cas	fonction
interfectores	nom					pluriel	masculin	accusatif	sujet du verbe <i>obici</i>
interfecturis	verbe	participe	futur	active		pluriel	masculin	datif	COS du verbe <i>obici</i>
jubent	verbe	indicatif	présent	active	3e	pluriel			
obici	verbe	infinitif	présent	passive					verbe de la prop. infinitive dépendant de <i>jubent</i>

b/ Il faut sortir le verbe « *jubent* » des crochets signalant la proposition infinitive, puisque « *jubent* » est précisément le verbe qui régit cette infinitive. Par ailleurs, il faut voir que le nom « *interfectores* » n'est pas le sujet de « *jubent* », ce qui n'aurait aucun sens, mais celui de « *obici* » ; par suite, « *interfectores* » est un accusatif, pas un nominatif.

c/ Nous pouvons donc traduire littéralement :

« Ils [les spectateurs] ordonnent que les tueurs soient exposés à ceux qui sont sur le point de les tuer. »

La traduction : « Les tueurs sont exposés à ceux qui les tueront par ordre de la foule » est donc bien plus élégante, mais elle a totalement inversé la structure syntaxique de la phrase latine.

4/ Analyse stylistique (5 points)

« **Quo munimenta ? quo artes ? omnia ista mortis morae sunt.** » (l.12)

Cette phrase assez brève multiplie les procédés rhétoriques et stylistiques. Elle commence par deux questions oratoires sans verbe, donc lapidaires : « *quo munimenta ? quo artes ?* » qui suggèrent avec plus de force que protections et technique sont en fait inutiles dans les combats qui opposent à midi des condamnés à mort. Ces protections sont d'ailleurs désignées par le pronom démonstratif « *ista* », à valeur dépréciative. Ce mépris peut être accentué par un travail remarquable des sonorités, avec des allitérations en nasales [m] et [n] et des couples [s/t] accentuant la désapprobation.

Sénèque nous fait ici entendre les remarques d'une foule avide de sang, qui trouve que tout devrait être fait pour que les mises à mort soient aussi rapides et sanglantes que possible. Il ne partage évidemment pas ce point de vue, de sorte que le registre dominant de cette phrase est ironique.

5/ Analyse stylistique (5 points)

« **Mane leonibus et ursis homines, meridie spectatoribus suis obiciuntur.** » (l.13)

Voici encore une de ces phrases lapidaires dont Sénèque s'est fait une spécialité et qu'on appelle des *sententiae*. Celle-ci repose sur un **parallélisme de construction** mettant en relation les deux adverbes de temps, « mane »/ « meridie » et deux compléments d'objets seconds au datif « leonibus et ursis » / « hominibus ». On peut aussi relever les échos sonores produits par ces désinences de datif : « leonibus et ursis » rime en quelque sorte avec « spectatoribus suis », ce qui produit un effet de **paronomase**.

L'intérêt de cette construction est qu'elle rapproche lions, ours et spectateurs, même si dans le deuxième cas il s'agit évidemment d'une **métaphore**. Les spectateurs se comportent *comme s'ils* étaient des lions ou des ours. Ils ont tous la même violence, la même cruauté, c'est-à-dire le goût du sang qui coule.

La phrase est donc fondée sur le principe d'une **animalisation** et donc sur la stigmatisation **polémique** d'êtres humains qui ne se comportent pas mieux à midi, en participant virtuellement à la mise à mort de condamnés, que les plus féroces des bêtes sauvages le matin, lorsqu'elles ont été mises aux prises avec des bestiaires.

6/ Analyse stylistique (8 points)

A partir de la ligne 16 (« Sed latrocinium... ») jusqu'à la fin de l'extrait, Sénèque fait entendre **une véritable polyphonie de voix différentes**.

Dans le dernier quart du texte, Sénèque recourt à un procédé qu'il utilise souvent dans ses textes philosophiques, probablement parce qu'il était aussi un auteur de théâtre qui avait le sens des situations et des dialogues dramatiques. Il fait en effet entendre une véritable polyphonie de voix différentes.

« Sed latrocinium fecit aliquis, occidit hominem » pourrait être l'objection d'un interlocuteur qui rappellerait à Sénèque le fondement juridique du spectacle de midi : il s'agit de la mise à mort de gens légalement et justement condamnés aux « summa supplicia ». **Cette objection pourrait être celle de Lucilius** lui-même, qui argumente de manière rapide et efficace, sans aller jusqu'à expliciter le fait que la mise à mort n'est pas ce qui pose problème, ce dont convient Sénèque, qui admet bien volontiers : « Quid ergo ? quia occidit, ille meruit ut hoc pateretur. »

Mais ce que le philosophe n'admet pas, c'est l'explosion de violence qu'il fait entendre au discours direct à la ligne suivante : « Occide, verbera, ure ! Quare tam timide incurrit in ferrum ? quare parum audacter occidit ? etc. » Ces injonctions, ces interrogations rhétoriques, ces commentaires sont tous ceux de **spectateurs qu'il a pu entendre autour de lui** et qui hurlaient en direction de l'arène. Ce texte est précieux pour nous, parce qu'il nous donne véritablement à entendre l'ambiance dans les gradins de l'amphithéâtre, au même titre qu'un document ethnologique.

A la fin du texte, c'est à ces spectateurs que le philosophe paraît s'adresser en les interpellant à la deuxième personne du pluriel : « Age, ne hoc quidem intellegitis mala exempla in eos redundare qui faciunt ? » Mais cette mise en garde sur le fait que « l'exemple du mal retombe sur ceux qui le donnent »

semble bien inaccessible aux braillards qu'il a mis en scène sur les gradins du Colisée et qui n'ont guère de dispositions pour la philosophie. C'est donc à **un public bien plus large** que Sénèque élargit sa dernière phrase, peut-être à tous les lecteurs de ces *Lettres à Lucilius*, puisqu'il est acquis que Lucilius n'en est pas le seul destinataire, en se félicitant de ce que cette cruauté ne soit pas contagieuse pour tout le monde et que certains, grâce à la philosophie, puissent en être exemptés.

7/ Interprétation (8 points)

« Sed latrocinium fecit aliquis, occidit hominem. » *Quid ergo ? quia occidit, ille meruit ut hoc pateretur ; tu quid meruisti miser ut hoc spectes ?* » (l.16-18)

Nous nous trouvons une fois de plus en présence d'une *sententia* de Sénèque, articulée en trois étapes :

- « Sed latrocinium fecit aliquis, *occidit* hominem » pourrait être l'objection d'un interlocuteur qui rappellerait à Sénèque le fondement juridique du spectacle de midi : il s'agit de la mise à mort de gens légalement et justement condamnés aux « summa supplicia ». Cette objection pourrait être celle de Lucilius lui-même, qui argumente de manière rapide et efficace, dans un discours direct, même si en latin il n'y avait pas de guillemets.
- Ce n'est d'ailleurs pas la mise à mort qui pose problème, ce dont convient Sénèque, qui répond à l'objection en l'admettant bien volontiers : « *Quid ergo ? quia occidit, ille meruit ut hoc pateretur.* » Sur le **plan juridique**, la relation entre la mise à mort d'autrui et la peine à subir (« pateretur ») nous envoie à la notion de « poena », de rétribution) est, pour lui comme pour tous les Romains, une évidence. Il n'y a pas à s'apitoyer sur le sort de l'homme qui en ce moment dans l'arène subit son châtiment : il l'a bien mérité. La sécheresse du style exclut ici tout pathétique.
- Mais une troisième étape intervient alors, en asyndète (absence délibérée de mot de liaison) dans la phrase suivante : « Tu quid **meruisti** miser ut hoc spectes ? » De même que la transition s'était faite de la 1^{re} à la 2^e étape par la reprise du verbe *occidit*, de même ici c'est le verbe **meruit / meruisti** qui permet d'effectuer le glissement, mais cette fois en antithèse. Sénèque apostrophe en effet son contradicteur, qu'il s'agisse de Lucilius ou d'un des spectateurs qui se trouvent sur les gradins, en considérant cette fois que c'est ce spectateur qui est la victime malheureuse, « miser » d'un pareil spectacle. **Le point de vue est cette fois philosophique** : en subissant un tel déferlement de violence et de cruauté, en y participant le cas échéant et/ou en y prenant du plaisir, le spectateur perd à son tour son humanité, il devient aussi bestial que des lions et des ours, il devient la proie de tous les vices dont il devrait au contraire se prémunir en tentant de maîtriser ce genre de passions.

8/ Interprétation (10 points)

Quelle est la thèse de Sénèque dans ce texte ? Quels sont ses arguments et ses critiques ?

UNE MISE EN PERSPECTIVE PHILOSOPHIQUE INDISPENSABLE

I/ Structure du texte

La thèse étant formulée dans les deux premières lignes : il faut fuir les spectacles parce que « les vices s'insinuent plus facilement sous le couvert du plaisir », la partie consacrée aux jeux a valeur d'exemple de portée argumentative.

II/ Spectare / agere : le pouvoir délégué au peuple

1/ Champ lexical du spectacle dans tout le texte : les gens qui sont sur les gradins sont venus en principe pour regarder.

2/ Mais tonalité injonctive dans leurs interventions : verbe « jubent » ; impératifs brutaux avec rythme ternaire : « occide, verbera, ure » et subjonctifs jussifs : « agatur » et « excipiant » (cf question 2). La foule exerce donc un véritable POUVOIR, que lui délègue l'empereur : c'est le pouvoir de faire tuer en toute impunité (une manière bien connue de canaliser la violence sur des victimes bien identifiables et de détourner cette violence d'autres cibles).

3/ Or le verbe « meruit » indique que cette forme de châtiment est considérée comme valable dans un cadre judiciaire : la loi du talion ou le principe de la rétribution (« poena ») ne posent pas de problème à Sénèque. Ce qui lui pose problème en revanche, c'est que la foule, en ordonnant la mort de ces coupables, ne semble guère avoir en tête les valeurs de la JUSTICE, elle ne réfléchit pas à ce qui se passe, elle se contente de se livrer à l'instinct du meurtre par procuration. C'est-à-dire qu'à son tour elle tue, par distraction, et qu'elle demande de nouveaux meurtres pour ne pas s'ennuyer (« interim, jugulentur homines, ne nihil agatur »). La mort d'autrui n'a donc strictement aucune signification pour elle, ni à plus forte raison de valeur dissuasive.

III/ Les vices se déchaînent au contact de la foule

1/ Quels vices ? (cf introduction de l'extrait)

- pas seulement ceux de l'intempérance = de la recherche de ce qui est hors de nous (voluptas, avaritia, ambitio, luxuria). Vices qui nous poussent à obtenir plus de plaisir, de biens, de gloire, ce qui peut entraîner les vols et les assassinats (« latrocinium », « occidit ») que l'on punit à midi.
- ceux qui se trouvent en nous-mêmes : « crudelitas », « inhumanitas ». D'où le parallélisme par paronomase entre « leonibus et ursis » et « spectoribus suis » et la mise en facteur commun du verbe « obiciuntur ». Les hommes sont capables d'avoir la même cruauté que les bêtes féroces.

2/ En quoi consistent exactement les vices auxquels on donne libre cours dans l'amphithéâtre ?

- en assistant aux parodies de duels à midi, on regrette la valeur des gladiateurs qui se produisent l'après-midi (« tam timide », « parum audacter », « parum libenter »), ces combattants expérimentés qui donnent des exemples de **courage** face à la mort ; et pourtant, c'est ce type de spectacle dégradé que préfère la foule à midi (« hoc plerique ordinariis paribus et postulaticiis praeferunt »), parce qu'au fond, ce qu'aime la foule ce n'est pas la vertu, mais la mort (« omnia ista mortis morae sunt »).
- « interfectores interfeturis jubent obici, et victorem in aliam detinent caedem » : la

valeur du combattant n'a plus d'importance, elle n'est pas récompensée, puisque de toute façon il sera mis à mort : le spectacle n'a donc plus aucune valeur éducative (si tu te bas bien dans la vie, tu seras victorieux et tu en seras récompensé).

- le spectacle de la mort engendre une sorte d'ivresse, d'addiction, déjà manifestée par le parallélisme de la construction précédente : « *interfectores/interfecturis* », et développée dans la suite du texte par l'épisode de l'entracte : il faut meubler, on ne peut pas rester sans voir de la mort. Le spectacle de la mort devient donc manifestement une sorte de VOLUPTAS.

3/ Le plus grave pour Sénèque est peut-être que **nous ne nous rendons même pas compte que nous sommes touchés par ces vices** :

- « *desidere* » suggère une oisiveté que nous cherchons à meubler par le divertissement, mais dans laquelle notre esprit n'est plus en alerte, il a perdu de sa vigilance.
- c'est à ce moment-là que les vices s'insinuent (« *subrepunt* ») sans même que nous en soyons conscients. L'idée d'une sorte de contagion au contact de la foule, contre laquelle nous ne pouvons lutter parce que le plaisir éprouvé étouffe la voix de la raison, nous renvoie à un texte de saint Augustin, qui quelques siècles plus tard reprendra cette idée, en l'amplifiant, puisqu'il dit clairement que la contagion s'est faite MALGRE Alypius, alors que Sénèque suggère que le spectateur n'est pas conscient du risque qu'il court.
- le problème de la transmission des vices (mais aussi des vertus) est donc au centre de cette lettre, et justifie la conclusion, ambiguë en apparence, mais au fond parfaitement compréhensible.

Ouverture possible

A qui s'adresse ce texte ?

- pas seulement à Lucilius, mais au-delà de ce destinataire explicite, aux lecteurs de Sénèque. En tout cas, pas aux spectateurs des spectacles de midi, qui sont perdus pour la philosophie...

De qui parle Sénèque dans la dernière phrase de cet extrait ?

- de lui-même ? Mais la première partie de l'extrait contredit cette interprétation.
- de Néron, à mots couverts ? il ne peut apprendre la cruauté (il est trop bon pour cela ? - ou alors il ne peut rien apprendre du tout ? (une lettre peut être interceptée, donc allusion polémique à décrypter) : échec de Sénèque le précepteur. Un tyran n'a aucune raison de se contraindre, il suit la règle que lui dicte son bon plaisir – mais il est aussi paradoxalement l'esclave de la foule et de ses instincts.

Interrogation sur la portée d'un enseignement : « *docetis/discere* ».

- quelle est la portée d'un enseignement philosophique si celui qui apprend n'est pas persuadé de l'utilité de ce qu'il apprend, pour lui et pour le bien public ?
- quand bien même on désire apprendre et s'améliorer, ceci suppose une attitude concentrée, une attention de tous les instants. Voilà pourquoi le sage stoïcien estime qu'il faut fuir les occasions de se perdre, de perdre sa concentration : tous nos moments doivent être orientés vers la recherche exigeante de la sagesse et la maîtrise rationnelle et consciente de nos passions.